

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE LA REGION DE CLION-SUR-INDRE**

**DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 21 septembre 2026**

N° 2026-58

Date de convocation : 14 septembre 2026

Date d'affichage : 14 septembre 2026

Nombre de délégués en exercice : 14	Quorum : 8
Présents : 11 Excusé : 3 Pouvoir : 0	
Suffrages exprimés : 11	
Nombre de Votants : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Clion-sur-Indre, s'est réuni le vingt et un septembre deux mil vingt-six, à quinze heures, à la Mairie de Clion-sur-Indre, sous la présidence de Monsieur Jérôme **BOISLAIGUE**, président de séance.

Etaient présents :

Mrs Joël **NORAIS**, Jean-Marie **BONAC** (Arpheuilles), Marc **JOLIS** et Olivier **PERIN** (Murs), Jean-Michel **BERTIN** (Palluau), Roger **CHEVRETON** et Jean-Pierre **POITEVIN** (Saint-Genou), Jérôme **BOISLAIGUE** et Christian **DELACOUR** (Saulnay), Sébastien **JUMEAU** et Michel **LEVEQUE** (Le Tranger).

Était absent ou excusé :

Excusés : Serge **ROCAS**, Bruno **FERRAND** (Clion), Alain **BERNIER** (Palluau)

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : M. Olivier **PERIN**

TARIFS 2027-2030

Annule et remplace la délibération 2026-50

Vu l'intégration de la compétence eau et assainissement de la commune de Saint-Genou depuis le 1^{er} janvier 2025,

Vu l'intégration de la compétence eau et assainissement de la commune de Palluau Sur Indre depuis le 1^{er} janvier 2026,

Vu l'intégration de la compétence assainissement de la commune de Le Tranger depuis le 1^{er} janvier 2026,

Vu l'intégration de la compétence assainissement de la commune de Clion depuis le 1^{er} janvier 2026,

Considérant la différence entre les communes pour les mêmes prestations,

Afin d'uniformiser les tarifs sur l'ensemble du syndicat, il est proposé au comité syndical de prévoir le lissage des tarifs sur 4 années.

Afin de prendre en compte la charge de travail administrative et technique il est proposé la mise en place de tarifs spécifiques supplémentaires.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** et **LISSE** les tarifs proposés

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE LA REGION DE CLION-SUR-INDRE**

EAU

**TARIFS
ABONNEMENT
ET EAU HT**

Evolution

	Abonnement annuel	2027	2028	2029	2030
Arpheuilles, Clion, Murs, Saulnay, Le Tranger	Ordinaire	93,00 €	94,00 €	95,00 €	95,00 €
Saint Genou	Ordinaire	87,00 €	89,00 €	92,00 €	95,00 €
Palluau	Ordinaire	87,00 €	89,00 €	92,00 €	95,00 €
Tarif unique - ensemble du syndicat	Ordinaire				95,00 €
Tarif unique - ensemble du syndicat	Jardin	64,00 €	64,50 €	65,00 €	66,00 €
Tarif unique - ensemble du syndicat	Elevage	64,00 €	64,50 €	65,00 €	66,00 €
Tarif unique - ensemble du syndicat	Maison fermée	64,00 €	64,50 €	65,00 €	66,00 €

	Prix du m³ d'eau	Prix du m³ d'eau			
Arpheuilles, Clion, Murs, Saulnay, Le Tranger	Usage domestique	1,55 €	1,62 €	1,70 €	1,78 €
Saint Genou	usage domestique	1,72 €	1,74 €	1,76 €	1,78 €
Palluau	usage domestique	1,55 €	1,62 €	1,70 €	1,78 €
Tarif unique - ensemble du syndicat	usage domestique				1,78 €
Tarif unique - ensemble du syndicat	usage non domestique supérieure 1000 m3	1,20 €	1,23 €	1,26 €	1,30 €

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE LA REGION DE CLION-SUR-INDRE

ASSAINISSEMENT

TARIF ABONNEMENT ET TAXE ASSAINISSEMENT HT

Evolution						
	Abonnement annuel		2027	2028	2029	2030
CLION	Assainissement		80,00 €	85,00 €	90,00 €	95,00 €
	Assainissement		95,00 €	95,00 €	95,00 €	95,00 €
LE TRANGER	Assainissement		85,00 €	85,00 €	90,00 €	95,00 €
	Assainissement		62,00 €	74,00 €	85,00 €	95,00 €
Tarif unique - ensemble du syndicat						95,00 €
Evolution						
	Taxe		2027	2028	2029	2030
CLION	Taxe assainissement		1,40 €	1,50 €	1,60 €	1,70 €
	Taxe assainissement		1,70 €	1,70 €	1,70 €	1,70 €
Saint Genou	Taxe assainissement		1,70 €	1,70 €	1,70 €	1,70 €
	Taxe assainissement		1,65 €	1,70 €	1,70 €	1,70 €
Palluau	Taxe assainissement					
Tarif unique - ensemble du syndicat	Taxe assainissement					1,70 €

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de son affichage.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE LA RÉGION DE CLIGN-SUR-INDRE

TARIFS SUPPLEMENTAIRES

	Année 2027
Ouverture de compte - frais administratifs	20,00 €
Relève de compteur en dehors des périodes de relevés	50,00 €
Fourniture et pose bouche à clef	66,00 €
Frais de base pour intervention sur un branchement public si la responsabilité de l'usager est engagée dans les désordres de fonctionnement	150,00 €
Réouverture compteur	65,00 €
Fermeture compteur	100,00 €
Forfait de déplacement pour recherche de dysfonctionnement à la demande de l'abonné, lorsque l'anomalie relève de l'installation privée, ne relevant pas du service(Ex sur l'AEP pas d'eau vanne en interne fermée, chute de pression si réducteur HS, problème lié au pluvial, etc...).	60,00 €
Remplacement de plaque de fermeture de regard de compteur	Sur devis
Réparation d'affleurant "simple" au réseau AEP ou EU détérioré par l'usager (PR-BAC-Dalotte EU).	70,00 €
Réparation d'affleurant "complexe" au réseau AEP ou EU détérioré par l'usager (PINC-BINC "Coffret divers "de secto élec- Tampon de voirie).	Sur devis
Réparation de casse provoqué par l'abonné ou tiers (entreprise ext,...) sur le réseau de distribution collecte.	Sur devis

Le Secrétaire de séance,

Olivier PERIN

Le Président de séance,

Jérôme BOISLAIGUE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de son affichage.